Règlement de participation

1. Pour être en mesure de participer à la Fête culinaire interculturel, les associations doivent remplir et envoyer le formulaire d'inscription à l'adresse e-mail suivante: egalitedeschances@villeesch.lu . Veuillez prendre en compte que cette procédure doit être effectuée avant la date butoir mentionnée dans notre lettre d'invitation.

2. **La Ville d'Esch-sur-Alzette ne fournira plus de caisse centrale ni de bons de consommation.** Il est désormais de la responsabilité de chaque association de se munir de sa propre caisse pour les ventes de leurs plats culinaires.

3. Si le nombre de demandes de stands d'alimentation dépasse le nombre de places prévues par l'organisateur, celui-ci se réserve le droit de rejeter certaines demandes.

4. L'organisateur de l'événement se charge de l'emplacement des stands.

5. La Ville d'Esch-sur-Alzette fournira le mobilier pour les stands, y compris des stands et des chaises. Chaque stand sera équipé de trois tables (mesurant 220x70x77cm chacun), de trois chaises, d'une connexion électrique, et de deux panneaux en bois. En cas de besoin, des chaises et tables supplémentaires peuvent être demandés, ainsi qu'une table supplémentaire.

6. La Ville d'Esch met à disposition des stands équipés de prises électriques destinées à alimenter des appareils de faible puissance. Toutefois, pour des raisons de sécurité, tout stand nécessitant une alimentation électrique de haute puissance (comme une friteuse, par exemple) doit le préciser sur sa fiche d'inscription. Notez qu'aucune participation financière aux frais de raccordement ne sera exigée.

7. La vente de bouteilles en verre est strictement interdite. Il est également interdit de servir les visiteurs dans des récipients en verre. Merci d'utiliser les gobelets mis à votre disposition.

8. Les stands doivent être occupés continuellement pendant toute la durée de la Fête Culinaire Interculturelle, c'est-à-dire du début à la fin de l'événement.

9. L'installation et la décoration des stands doivent être achevées avant le début de la Fête Culinaire Interculturelle. Le montage peut être effectué la veille de l'événement de 15h00 à 22h00, ainsi que le jour même de l'événement de 9h00 à 11h30.

10. L'installation et la décoration des stands doivent être effectuées avant le début de l'événement.

11. Afin d’éviter que des stands restent vides, un désistement doit être signalé immédiatement.

12. La Ville d'Esch-sur-Alzette met à disposition une remorque frigorifique, des assiettes, des bols, des couverts, des gobelets, ainsi que des bains-marie. (Veuillez ajouter la demande de bain-marie sur la fiche d'inscription si nécessaire.)

13. La Ville d'Esch-sur-Alzette met à disposition des gobelets réutilisables. Ces derniers sont distribués aux utilisateurs contre une caution de 1€ par gobelet. Les gobelets seront récupérés à la fin de l'événement lors du décompte final.

14. Les stands doivent être nettoyés et rangés dès la fin de la manifestation.

15. La Fête culinaire interculturelle est couverte par une assurance de responsabilité civile ainsi que contre le vol par effraction ou violence. Cependant, les organisateurs n'assument aucune responsabilité en cas de vol simple, détérioration ou disparition d'objets ou de matériaux provenant des installations artistiques appartenant aux associations. Par conséquent, chaque participant est tenu pour responsable de son propre matériel pendant toute la durée de la fête culinaire.

16. Le succès de la Fête culinaire interculturelle repose sur l'implication des associations participantes. Ces dernières sont cordialement invitées à contribuer à la diffusion de la publicité ainsi qu'au bon déroulement global de l'événement.

17. Tout aspect non prévu par le présent règlement sera décidé par l’organisateur, qui prendront les mesures appropriées.

Consignes

- ➔ La participation à la Fête culinaire interculturelle sous-entend une acceptation sans réserve du règlement stipulé précédemment.
- ➔ Veuillez retourner le formulaire dûment complété à l'adresse e-mail suivante : egalitedeschances@villeesch.lu. Assurez-vous de le faire avant la date limite indiquée dans votre lettre d'invitation.

Pour toute demande d'information supplémentaire, nous vous invitons à contacter Monsieur Claude Pereira, du Service Égalité des Chances, au numéro suivant : +352 2754-5911.